

Appel de projets pour la conversion de garderies non subventionnées – Projet pilote de conversion GNS en CPE

Le projet pilote s'adresse aux garderies non subventionnées qui sont situées dans un territoire de bureau coordonnateur (TBC) où le taux de couverture projeté de places subventionnées en 2025 n'excède pas 110 % (données au 31 mai 2023).

Il s'agit de tous les TBC, **SAUF** ceux qui figurent dans le tableau ci-dessous.

Il est à noter que les projets situés dans un TBC visé par l'appel de projets pour la conversion de garderies non subventionnées seront priorisés. Si un nombre insuffisant de places peuvent être octroyées dans ces territoires, le Ministère analysera les demandes de conversion en CPE dans les autres territoires.

Liste des TBC exclus par le projet pilote de GNS en CPE (taux de couverture projeté de places subventionnées supérieur à 110 %)	
Code du territoire	Nom du territoire
105	MRC Les Basques
107	MRC Témiscouata
404	Ville de La Tuque
703	MRC Vallée-de-la-Gatineau
704	MRC de Pontiac
802	Ville de Rouyn-Noranda
903	MRC La Haute-Côte-Nord
905	MRC de Manicouagan
1101	MRC Avignon
1103	MRC de la Côte-de-Gaspé
1105	MRC du Rocher-Percé
1202	MRC Les Etchemins
1203	MRC de Bellechasse
1209	MRC de Montmagny
1211	MRC Robert-Cliche
1403	MRC L'Assomption (B) – Ville de l'Épiphanie, Municipalité de Saint-Sulpice et Ville de L'Assomption
1603	MRC Les Maskoutains (B) (sauf Ville de Saint-Hyacinthe)